Image not found or type unknown

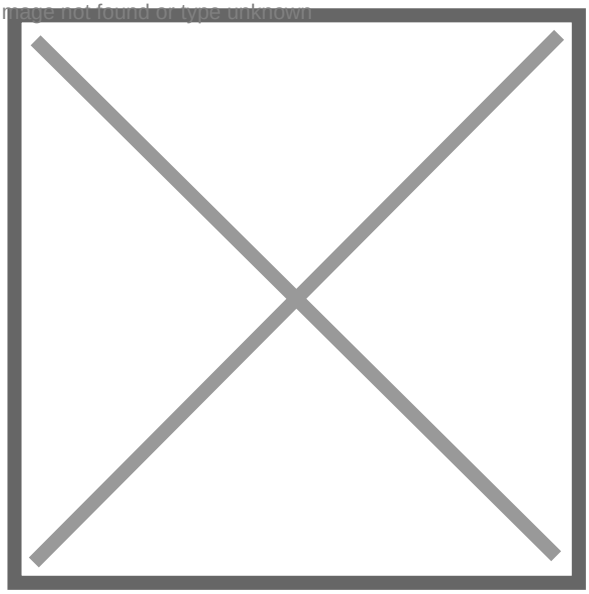

Question suite au décès de mon frére

Par **Noham**, le **29/02/2008** à **10:58**

Mon frère gravement malade va mourir car il ne lui reste que peut de temps à vivre au dire de ses médecins.
il est marié et papa de deux enfants scolarisé. ils ont contracté d'énorme dette financière.

je souhaite savoir si mon frère décède ma belle soeur peut demandé des aides financières à mes parents retraités ou moi même pour elle est les enfants.

cordialement à vous,

N.O

Par **jeetendra**, le **29/02/2008** à **16:56**

bonjours, oui le code civil article 205 et suivants pose [fluo]une obligation à caractere [/fluo][fluo]alimentaire à l'egard d'un proche qui est dans le besoin[/fluo] c'est le cas pour aider votre belle soeur à elever ses enfants, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés